

## L'ECOSOC

Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée l'an dernier, j'ai suggéré que l'on confie un rôle plus important au Conseil économique et social. Lors de ses sessions du printemps et de l'été, le Conseil a étudié un nombre effarant de questions. Son bilan est pourtant moins brillant dans ce qui devrait être sa tâche principale, soit établir des priorités et coordonner les travaux de cette famille d'organisations dans les domaines économique, social, culturel, éducationnel et sanitaire et dans des domaines connexes. Ma délégation est d'avis que le Conseil devrait tenir des sessions plus fréquentes et plus courtes. Chacune d'entre elles pourrait lui permettre d'approfondir un groupe de sujets et ainsi de parcourir entièrement son agenda en deux ans. De temps à autre, le Conseil devrait également convoquer des rencontres au niveau ministériel afin de passer en revue les grandes questions économiques ou sociales lorsque des considérations politiques justifient ce genre de participation. Je souhaite l'apparition, au sein de tous les organes des Nations Unies, de nouvelles pratiques officieuses de consultation et de négociation qui, par l'entremise de groupes de contact, contribueraient à faire de l'ONU une véritable enceinte de négociation.

## Institutions spécialisées

Nous devons également oeuvrer à l'amélioration de l'efficacité des institutions spécialisées. Beaucoup d'entre elles jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation. Mais notre façon de contrôler l'ensemble du système ne donne pas satisfaction. Nous avons été efficaces au chapitre de l'élaboration de nouveaux programmes, mais un peu moins lorsqu'il s'est agi de recenser les activités périmées ou d'empêcher le double emploi. Il en est résulté notamment une escalade des coûts. Il y a quelques années, l'un de mes prédécesseurs se plaignait à l'Assemblée que les budgets des contributions du système des Nations Unies avaient doublé en dix ans. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils ont plus que doublé en cinq ans. Nous devons donc nous assurer que les budgets sont maintenus à un niveau acceptable et qu'ils ne servent qu'à des secteurs hautement prioritaires.

Un autre problème des institutions spécialisées, c'est qu'elles se sont beaucoup écartées de leur mandat premier pour s'occuper de questions politiques qui relèvent de l'Assemblée générale. Le Canada est déterminé à freiner cette tendance. Nous sommes particulièrement préoccupés du cas de l'Organisation internationale du travail. Nous respectons l'OIT pour tout ce qu'elle a accompli dans le domaine des droits de la personne et pour son unique contribution au système des Nations Unies dans son ensemble. Nous sommes fort désireux de préserver sa compétence et l'impartialité de ses méthodes de sorte qu'un Etat membre ne soit jamais